

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 22 MARS 2023**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 22 mars 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Frédéric BATAILLE ; Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ ; Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Nicolas MORIN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Daniel EUSTACHE donne pouvoir à Alain EMPRIN

Patrick MARTIN donne pouvoir à Yannick AMET

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT ; Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE ; Franck MALESCOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER

2023-37

CONVENTION POUR L'ACCUEIL DU TOUR DE L'AVENIR EN HAUTE TARENTEISE EN 2023

Le Tour de l'Avenir est une course cycliste disputée par équipes nationales, qui constitue la finale de la Coupe des Nations pour les moins de 23 ans. Cette compétition UCI de 9 jours par étapes, rassemble plus de 150 coureurs de 29 nationalités différentes. C'est une épreuve de référence, qui permet de révéler les futurs talents du cyclisme mondial. Il aura lieu du dimanche 20 août au dimanche 27 août. En 2023, le Tour de l'Avenir aura sa déclinaison au féminin. Fort du succès du Tour de France féminin en 2022, la formule du Tour de l'Avenir sera en cohérence avec l'organisation de la grande boucle car le départ de la version féminine se fera à la suite de l'arrivée de la version masculine. Il aura lieu du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre.

Le Tour de l'Avenir masculin fut créé en 1961 par Jacques Marchand, rédacteur en chef du journal L'Équipe, cette course est soutenue par ASO (Amaury Sport Organisation), ce qui permet de nouer de précieuses relations avec les organisateurs du Tour de France. Cette 1^{ère} édition féminine est également fortement soutenue par ASO et l'Union Cycliste Internationale.

Depuis 2012, l'organisation opérationnelle du Tour de l'Avenir est confiée à l'association Alpes Vélo dont l'objet est la promotion du vélo et l'organisation d'activités de cyclisme pour tous.

A ce titre, Alpes Vélo est responsable de la création du parcours de l'épreuve et des relations avec les collectivités locales et villes-étapes.

Constatant le bien-fondé du partenariat avec le Tour de l'Avenir depuis 2015, la communauté de communes de Haute-Tarentaise souhaite se positionner sur l'accueil de l'arrivée finale du Tour de l'Avenir masculin le dimanche 27 août et du Tour de l'Avenir féminin le vendredi 1^{er} septembre, en contrepartie d'une participation financière de 50 000 €.

La convention de partenariat fixe les conditions de collaboration entre la CCHT et Alpes Vélo.

VU l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7 mars 2023 ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation Tourisme Haute-Tarentaise réuni le 13 mars 2023 ;



Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Alpes Vélo relative à l'accueil de l'arrivée finale du Tour de l'Avenir masculin 2023 et du Tour de l'Avenir féminin 2023 ;
AUTORISE le Président à signer la convention (projet joint en annexe) ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yannick AMET

Président





Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 073-247300254-20230323-2023_37-DE



Convention de Partenariat

Entre

L'ASSOCIATION ALPES VÉLO

16 rue Bernard Moutardier - 74500 ÉVIAN-LES-BAINS

Et

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTOISE

8 rue Saint Pierre - 73700 SEEZ

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Le Tour de l'Avenir est une compétition cycliste disputée par équipes nationales et représente un véritable vivier des espoirs du cyclisme mondial (réservée aux coureurs de moins de 23 ans). Le Tour de l'Avenir a été créé en 1961 par Jacques Marchand, alors rédacteur en chef de l'Equipe, puis organisée par la suite par une société de son groupe, la Société du Tour de France (STF).

Dès l'été 2023, le Tour de l'Avenir Femmes sera lancé. Cette nouvelle épreuve s'inscrit parfaitement dans l'air du temps et signifie bien davantage qu'une simple course de plus au calendrier : le Tour de l'Avenir aura désormais sa déclinaison au féminin, réservée, comme pour les hommes, aux athlètes âgées de 19 à 22 ans, et destinée à révéler les futures championnes du cyclisme mondial.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, ASO (Amaury Sport Organisation) est le locataire-gérant du fonds de commerce de la STF, sa filiale et, en cette qualité, organise et exploite, en son nom et pour son propre compte le TOUR DE L'AVENIR ainsi que la marque y afférente.

Pour des raisons intrinsèques à son organisation, ASO (Amaury Sport Organisation), organisateur des plus grandes épreuves cyclistes dont le Tour de France, a décidé de confier, depuis 2012, l'organisation opérationnelle du Tour de l'Avenir à l'association Alpes Vélo, dont l'objet est la promotion du vélo et l'organisation d'activités de cyclisme pour tous. A ce titre, Alpes Vélo est responsable de la création du parcours de l'épreuve et des relations avec les collectivités locales et villes-étapes.

Constatant le bien-fondé du partenariat conclu avec le Tour de l'Avenir depuis l'édition 2015, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise a exprimé le souhait de pérenniser l'accueil de l'événement sur son territoire en accueillant, en 2023, le Tour de l'Avenir *Hommes* ainsi que la première édition du Tour de l'Avenir *Femmes*.

Alpes Vélo s'est déclarée intéressée par cette proposition, les parties se sont en conséquence concertées pour préciser les conditions de cette collaboration.

Ceci ayant été exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1 - Alpes Vélo s'engage à organiser, selon les souhaits de la collectivité, l'arrivée finale du 59^{ème} Tour de l'Avenir *Hommes*, dimanche 27 août 2023, puis l'arrivée finale du 1^{er} Tour de l'Avenir *Femmes*, vendredi 1^{er} septembre 2023, sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT).

2 - Cet accord est valable pour l'année 2023. Il est convenu entre les deux parties de se revoir avant le 1^{er} octobre 2023 afin de fixer les conditions d'un renouvellement de ce partenariat.

3 - D'une manière générale, Alpes Vélo prendra en charge l'organisation, la direction et la mise en place des deux épreuves, ci-après nommée indistinctement « Tour de l'Avenir ».

Alpes Vélo s'engage à :

- Mettre tout en œuvre pour assurer le parfait déroulement du Tour de l'Avenir et que la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise bénéficie d'une animation et d'un spectacle sportif de qualité
- Assurer la communication générale de l'évènement par l'intermédiaire des médias nationaux et régionaux (presse écrite et audiovisuelle).

5 - La participation financière de la CCHT est fixée à 50.000 € (non assujetti à TVA) pour l'accueil des deux épreuves.

Le règlement de cette somme par la CCHT s'effectuera en deux versements, sur présentation de factures :

- 50% du montant total, soit 25.000€, le 1^{er} avril 2023
- Le solde, soit 25.000€, le 1^{er} septembre 2023.

Le règlement sera effectué sur le compte bancaire de l'association Alpes Vélo :

Crédit Agricole Bourg Kennedy

Code banque : 17806

Code guichet : 00440

Numéro de compte : 04125346605

Clé : 16

8 - Utilisation de la marque Tour de l'Avenir

La marque Tour de l'Avenir appartient à la société ASO (Amaury Sport Organisation).

L'utilisation de la marque Tour de l'Avenir par la CCHT est autorisée dans le cadre de la promotion des deux arrivées finales.

Toute autre utilisation de la marque Tour de l'Avenir par la CCHT, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, doit être préalablement approuvée par Alpes Vélo.

9 - Communication

Alpes Vélo s'engage à assurer la communication de la manifestation, en intégrant sur ses différents supports, le logo de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

Par ailleurs, Alpes Vélo tient à la disposition de la CCHT tous les éléments de communication nécessaires à la promotion de l'évènement (logo, dossier de presse, cartes du parcours, affiche, photos HD...).

Fait en deux exemplaires, à Séz, le

Pour la Communauté de Communes de Haute Tarentaise
Le Président,
Yannick AMET

Pour Alpes Vélo,
Le Président,
Pierre SALVIT

